

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre 24009
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	

Séance du : 20 Mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 13 03 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
ABSENTS EXCUSÉS			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
POUVOIRS			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine GARON.

ACTION SOCIALE

Procédure interne des élections de domicile

Lors du Conseil d'Administration du 22 novembre 2023, il a été présenté aux membres du conseil, qui l'ont accepté, un nouveau règlement interne sur le fonctionnement du CCAS concernant les élections de domicile.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est ainsi demandé aux usagers souhaitant une élection de domicile au CCAS de Bressuire de présenter un document justifiant d'un lien avec la commune. Les usagers ont alors un délai de 15 jours pour transmettre au CCAS leur justificatif, sans quoi un refus est acté.

Par ailleurs, afin d'alléger l'emploi du temps des travailleurs sociaux du CCAS, des permanences sont mises en place, dédiées aux rendez-vous pour les élections de domicile. Les quatre travailleurs sociaux du pôle Action Sociale expérimentent une répartition de ces permanences, à raison d'une demi-journée par semaine en alternant matin et après-midi.

BRESSUIRE

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20240320-DCA_2024_009-DE Date de réception préfecture : 22/05/2024
--

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :
- DE VALIDER cette procédure interne concernant les élections de domicile.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,

Marie-Christine GARON

